

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 24 février 2021**

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.00 TTC en vue du remplacement et de la prolongation de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) entre le bien-fonds article RF 600 et la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés**

---

### **1. Introduction**

Lors de la demande de permis de construire d'un immeuble sur le bien-fonds article RF 600 de Rueyres-les-Prés, situé au Chemin Clos-Marmy, il est apparu que les collecteurs EC et EU desservant ce secteur territorial étaient de diamètre insuffisant.

### **2. Description des travaux**

Il s'agit de remplacer et prolonger les collecteurs EC et EU reliant l'article RF 600 à la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés sur une longueur d'environ 90 m. Ces nouveaux collecteurs seront en PEHD, le diamètre de ceux-ci sera de 200 mm et 315 mm alors qu'il était de 150/160 mm.

### **3. Devis**

Le devis estimatif des travaux projetés, établi par un bureau d'ingénieur, est le suivant :

Installation de chantier	CHF	5'000.00
Terrassement	CHF	47'000.00
Canalisation	CHF	35'000.00
Travaux de génie civil	CHF	52'000.00
Frais administratifs (permis de construire, géomètre, etc.)	CHF	5'000.00
Honoraires ingénieur	CHF	15'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF	8'000.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>167'000.00</b>
TVA 7.7 %	CHF	12'859.00
Arrondi	CHF	141.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>180'000.00</b>

## 4. Financement

Le montant de CHF 180'000.00 sera financé par les liquidités courantes ou l'emprunt le cas échéant au meilleur taux du marché. La TVA de 7.7% sera récupérée sur l'entier du montant. Ainsi, l'investissement net d'environ CHF 167'000.00 sera amorti sur une période d'utilisation d'environ 80 ans, soit 1.25% par année.

L'amortissement annuel d'environ CHF 2'090.00 sera imputé dans la rubrique 710 (protection des eaux). Les intérêts découlant d'un éventuel emprunt, pouvant actuellement raisonnablement être calculés à 2%, seraient comptabilisés dans la rubrique 940 (intérêts et amortissements).

Les frais d'exploitation liés à cet investissement ne sont pas significatifs au regard de la taille globale du réseau communal d'évacuation des eaux. De plus, les réseaux nouveaux viennent en remplacement de réseaux existants et ne créent pas de surcharge de frais d'exploitation particulière.

## 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 180'000.00 TTC en vue du remplacement et de la prolongation de collecteurs EC et EU entre l'article RF 600 et la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 25 janvier 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
Eric Chassot

**Conseiller communal responsable :** Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie

**Annexes :**

- Plan de situation
- Vue aérienne



